

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0001-130, adopté le 1er décembre 2020 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur depuis le 7 janvier 2021, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 13 janvier 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law RCA08-08-0001-130, adopted on December 1st, 2020 amending by-law RCA08-08-0001 on zoning, has been in force since January 7th, 2021, date of issuance of the certificate of compliance with the Plan urban planning of the City of Montreal.

Notice is also given that these regulations are deposited at the Citizens' Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, available and for the information of any interested person.

Montreal, January 13rd, 2021

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council